



DIOCÈSE  
de  
SÉEZ

## Pèlerinage à Lourdes du 3 au 10 août 2025 Mineurs hospitaliers

LA PASTORALE DES JEUNES  
DU DIOCÈSE DE SÉEZ

### Renseignements pratiques

En lien avec l'Hospitalité Diocésaine de Sées, l'association Jeunes Vivants, organisme de la Pastorale des jeunes du diocèse de Sées, est heureuse de pouvoir proposer à des jeunes mineurs de servir comme hospitaliers lors du pèlerinage 2025.

Ces jeunes de 16 et 17 ans seront sous la responsabilité du pélé jeune déclaré Jeunesse et sport et sous la direction du Père Amen OVOH (BAFD stagiaire). Ils voyageront avec les cars du pélé jeune.

Pour faciliter leur service à l'hospitalité ils seront logés cette année à l'hôtel entre le 3 et le 9 août. Ils dormiront la nuit du 9 août au Village des jeunes pour passer les dernières 24 h avec le pélé jeune pour un temps de relecture et de partage auprès des plus jeunes. Ils dormiront cette nuit-là sous la tente.

Un animateur responsable BAFA de ce groupe les accompagnera tout au long du pèlerinage.

Vous trouverez ci-joint un dossier avec les informations et les papiers administratifs à nous retourner **avant le 30 juin 2025** à la Pastorale des Jeunes du diocèse de Sées – 29, rue Conté – BP 25 – 61500 Sées, accompagné du règlement libellé aussi à l'ordre de « Pastorale des Jeunes – Lourdes ».

#### Un dossier complet comprend :

1. La fiche d'inscription individuelle avec une photo récente (**indispensable en cas de pbm médical**)
2. L'autorisation parentale
3. La fiche sanitaire de liaison
4. La charte de vie quotidienne signée
5. La photocopie de l'attestation de carte vitale (**OBLIGATOIRE**)
6. La participation financière

Au nom de toute l'équipe, je vous prie de croire en notre entier dévouement,

*Père Amen OVOH, directeur du camp des jeunes*

*Philippe Auffret, délégué de l'Hospitalité*

#### Adresses utiles pour tout renseignement :

<b>Pastorale des jeunes</b> <b>Père Amen OVOH</b>
Maison diocésaine BP 25 61500 SEES 02 33 81 15 15 <a href="mailto:pastoralejeunes@diocesedeseez.org">pastoralejeunes@diocesedeseez.org</a>

## **I. LE SERVICE DE L'HOSPITALITE A LOURDES**

L'inscription à l'Hospitalité implique un **engagement de service**, selon l'esprit de la charte de vie quotidienne des mineurs hospitaliers (ci-dessous). Il convient de la lire attentivement et vous engager à la respecter.

L'Hospitalité Diocésaine de SEEZ est l'une des composantes de la Direction Diocésaine des Pèlerinages et assure à ce titre, le service bénévole des malades pèlerins à l'occasion du Pèlerinage Diocésain à Lourdes. Ses principales missions, vis à vis des malades, sont :

- Faire connaître le pèlerinage de LOURDES aux personnes malades et/ou handicapées.
- Apporter tout son dévouement à ces malades avant, pendant et après le pèlerinage, afin qu'ils en retirent le meilleur profit au plan physique et moral comme au plan spirituel.
- Les aider à vivre leur séjour dans l'esprit d'un authentique pèlerinage, et leur faciliter la participation aux diverses cérémonies et rencontres, dans le respect des libertés individuelles.

## **II. REGLEMENT INTERIEUR**

- 1) **Conditions requises pour être Mineur Hospitalier(ère) :**  
**Etre âgé de 16 ou 17 ans** sous la responsabilité de la Pastorale des Jeunes du diocèse de Séez (comme organisateur), et l'Hospitalité diocésaine (comme prestataire).
- 2) Il est demandé aux anciens de faciliter l'intégration des nouveaux.
- 3) Toute initiative concernant les malades ne peut être prise **qu'avec l'accord des responsables** de l'hospitalité. Il est rigoureusement interdit de sortir les malades en dehors de l'enceinte des sanctuaires sans l'autorisation expresse des responsables de l'Hospitalité.
- 4) Durant le pèlerinage, chaque Mineur hospitalier(ère) veillera à assurer l'ensemble des tâches qui lui seront confiées, notamment les services de garde, qui devront être respectés selon les plannings établis.
- 5) L'Hospitalité Diocésaine de Séez met à votre disposition des uniformes pour la durée du pèlerinage (tuniques pour les femmes, gilets sans manches pour les hommes). **Port obligatoire durant tout le pèlerinage, à l'intérieur du Sanctuaire.** Le coût du prêt et de l'entretien est inclus dans les frais généraux du pèlerinage. Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, l'acquérir au prix de **20 €**.

<b>Femme : tunique</b>	36-38	40-42	44-46	48-50	52-54	56-58	60-62
<b>Homme : gilet sans manche</b>	36-38	40-42	44-46	48-50	52-54	56-58	60-62
Taille US	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL
N° TAILLE	0	1	2	3	4	5	6

Tableaux de correspondance des tailles. Taille à indiquer sur la fiche d'inscription (entre 0 et 6).

Le port de la blouse blanche est obligatoire à l'intérieur de l'Accueil Notre-Dame pour tous les mineurs hospitaliers.

**Attention les blouses ne sont pas fournies par l'Hospitalité.**



**Une tenue correcte est exigée en toutes circonstances. Les shorts sont interdits dans le Sanctuaire. Tout vêtement devra arriver au minimum au niveau des genoux.**

- 6) Chaque Hospitalier(ère) devra porter le badge qui lui sera fourni.
- 7) En cas d'annulation, votre inscription au pèlerinage vous sera remboursée par la Pastorale des jeunes, déduction faite des frais administratifs s'élevant à **50 €**.

### **III. PRIX DU SEJOUR**

**Le prix de l'ensemble du séjour est de 300 €.**

Il comprend le voyage en car, l'hébergement, les repas et les frais d'organisation. Ce n'est pas le coût réel qui est supérieur (l'hospitalité offre aux mineurs hospitaliers les repas du midi)

• L'inscription n'est confirmée qu'à réception d'un acompte de 100 €, chèque à l'ordre de « Jeunes Vivants Lourdes », virement (IBAN FR76 1660 6000 7070 8895 7411 174), carte bancaire, chèques vacances etc. sont acceptés. A votre demande la somme peut être réglée en plusieurs fois (*Si vous avez des difficultés financières, dites-le nous simplement, des solutions existent*).

### **IV. ASSURANCE / ORGANISATION**

La Pastorale des jeunes et l'Hospitalité (Direction diocésaine des Pèlerinages) du diocèse de Sées sont assurés à la mutuelle St Christophe.

La réglementation stipule que les parents doivent être informés de l'intérêt de compléter l'assurance prise par le Diocèse (garantie en responsabilité civile auprès de la mutuelle Saint Christophe), par un contrat d'assurance permettant de couvrir les dommages individuels (sans tiers) auxquels peuvent être exposés les enfants durant le pèlerinage. En général, vous avez déjà cette assurance, elle couvre les activités extrascolaires : renseignez-vous au besoin auprès de votre assureur.

Pour les urgences pendant la semaine :

Monsieur Philippe AUFFRET, Délégué à l'hospitalité : 06.31.96.04.61

Père Amen OVOH, directeur du Pélé jeunes : 06.77.73.70.10

Père Pierrick HARIVEL, Aumônier : 06.62.25.26.19

### **V. HEBERGEMENT : Du 4 au 9 août Hôtel ESTIVAL ARRIEL**

12 rue des Carrières de Peyramale - 65100 Lourdes (*chambres doubles ou +, non mixtes*)

**Le 9 août : sous la tente au village des jeunes** Av. Monseigneur Rodhain, 65100 Lourdes

VI. **REPAS** : tous pris à l'Hôtel sauf le dernier jour, repas pris avec le pélé jeune.

### **VII. AFFAIRES A PREVOIR :**

- tapis de sol et sac de couchage pour le dernier soir
- affaire de toilette et de nuit
- serviette de toilette (pour le dernier soir)
- Blouse blanche (une ou deux)
- jeux de société

## VIII. RENNVOYER LE DOSSIER

A la Pastorale des jeunes  
BP 25 – 61500 Sées

### **AVEC**

1. La fiche d'inscription individuelle avec une photo récente (**indispensable en cas de pbm médical**)
2. L'autorisation parentale
3. La fiche sanitaire de liaison complétée
4. La charte de vie quotidienne signée par le jeune et par ses parents
5. La photocopie de l'attestation de carte vitale (**OBLIGATOIRE**)
6. La participation financière

***NB : l'inscription sera retenue si et seulement si le dossier est bien complet et signé partout et accompagné d'un règlement d'acompte d'au moins 100 euros.***

## **CHARTRE DE VIE QUOTIDIENNE DES JEUNES MINEURS HOSPITALIERS**

**Du 3 au 10 août 2025, les jeunes vont vivre une expérience de vie communautaire et de service auprès de l'Hospitalité diocésaine de Sées.** Cela nécessite un accord préalable sur les règles de vie. Afin que chacun puisse savoir à quoi il s'engage, nous demandons aux jeunes, parents et responsables de lire avant le départ ces règles de vie quotidienne, et de s'engager à les suivre.

- **Conditions pour être jeune hospitalier :**

**Pour les mineurs :** avoir 16 ou 17 ans et accepter d'être sous la responsabilité d'un majeur assumant un rôle de « tuteur » (garant de l'intégrité physique et morale du jeune).

- **Transport :** Les jeunes hospitaliers descendront à Lourdes dans les cars du pélé jeune. Au retour, ils arriveront à Sées le 10 août matin.
- **Lieux de vie et d'hébergement :** En journée, les mineurs hospitaliers rejoignent l'Hospitalité dès le matin et se mettent à son service. Le soir, tous rejoignent l'hôtel pour le dîner et **signalent leur arrivée à l'animateur responsable.** Tous s'engagent à être respectueux des locaux et du personnel de l'hôtel, autant qu'à être attentifs à ne pas gêner les autres usagers.
- **Horaires :** Le matin 7h à l'accueil Notre Dame et retour le soir à l'hôtel au plus tard à 19h30.
- **Spécificité propre aux mineurs :** ils ne peuvent ni entrer dans les chambres des malades ni prodiguer de soin, et doivent s'en tenir à rendre service selon les besoins définis par l'Hospitalité (restaurant, roulage, animation, célébrations, etc.).
- **Comportement par rapport au pèlerinage :** les malades viennent vivre un temps de ressourcement. Le premier service à leur rendre est de pouvoir soi-même vivre cette semaine comme un temps de pause spirituelle, et profiter d'une si belle occasion pour approfondir sa foi. La participation active aux célébrations fait partie du rôle d'accompagnement des malades.
- **Portables :** il est nécessaire de pouvoir être joint à tout moment, en particulier par l'animateur responsable, les hospitaliers référents ou la directrice du pélé jeune. Merci de bien laisser un numéro de portable, le sien et/ou celui de son tuteur si l'on n'en a pas. Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que le service des malades invite à se détacher autant que possible de ses habitudes connectées pour être vraiment disponibles à la rencontre.
- **L'usage du tabac** est interdit au sein du sanctuaire. C'est un « temps béni » pour se libérer un peu du tabac ! Si un mineur est fumeur, merci aux parents de nous le signaler par écrit.
- Il va de soi que **la consommation d'alcool et de drogue est interdite** et passible d'exclusion immédiate.
- Dans l'esprit du pèlerinage et du respect des lieux où nous serons, il est demandé **une tenue vestimentaire correcte** (ni mini short ni débardeur). Les animateurs pourront demander à un jeune de changer de tenue si nécessaire.
- En fin de pèlerinage, **merci de rendre compte de ce qui a été vécu** pendant cette semaine, les points forts et les moments plus difficiles.
- **Et Merci de tous les petits efforts du quotidien que chacun fait humblement : ils contribuent grandement au bien et à la joie de tous !**

Signature du jeune :

Date :

Signature du tuteur légal :



**FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE**  
**A REMPLIR LISIBLEMENT**

Nom ..... Prénom .....  
Date de naissance ..... Adresse.....  
Code Postal ..... Ville .....  
Téléphone ..... Portable .....  
E-mail .....  
Travail ou établissement scolaire et classe .....  
Paroisse .....

Je souhaite :  une tunique (femme) / Taille .....  un gilet (homme) / Taille .....

Je dispose d'une toile de tente personnelle ou avec d'autres : OUI :  NON :

Je viens avec un instrument de musique : OUI :  (Lequel ?.....)

**AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS**

Je soussigné(e) (*Nom et prénom de chaque parent ou responsable*) :

.....

Domiciliés à : .....

N° de portable: ..... email : .....

Autorise(nt) l'enfant nommé ci-dessus à participer comme mineur hospitalier(ère) au pèlerinage de Lourdes du 03 au 10 août 2025 selon les modalités prévues dans les fiches « renseignements pratiques » que je conserve.

J'autorise la direction du séjour à faire participer mon enfant à toutes les activités organisées dans le cadre du séjour, ainsi qu'à mettre en œuvre, après avis médical, les mesures thérapeutiques, chirurgicales ou médicales, nécessaires selon son état de santé.

Autorise(nt) la diffusion des photographies ou de vidéos de mon enfant prises dans le cadre du **pèlerinage à Lourdes** pour les usages suivants : sites ou réseaux sociaux web du diocèse ou de la paroisse, publications dans des brochures de la Pastorale des Jeunes, du diocèse ou de la paroisse à des fins de communication et de témoignage (les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos respecteront l'anonymat de l'enfant et ne porteront pas atteinte à sa réputation) selon la réglementation des données.

Ce document est établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à ..... le .....

Signature du jeune :

Signature du tuteur légal :

Nom et prénom et téléphone portable de la personne à joindre **durant le pèlerinage** (préciser le lien avec l'enfant) en cas d'urgence: .....

<sup>1</sup> Les informations collectées font l'objet de traitements selon les conditions suivantes : L'Association diocésaine de Sées est responsable du traitement des données. Ce traitement, qui a pour première finalité l'organisation du pèlerinage, est fondé juridiquement sur l'exécution de mesures précontractuelles et contractuelles. Vos données d'identité et de contact sont également utilisées pour vous solliciter dans le cadre du Denier de l'Église. Cette seconde finalité est juridiquement basée sur l'intérêt légitime de l'Association diocésaine de pourvoir à ses propres moyens. Les destinataires des données sont les personnes habilitées au service de la pastorale des jeunes, les partenaires concourant à son organisation et les personnes habilitées du service du Denier de l'Église. L'Association diocésaine s'interdit toute cession de vos données à un tiers. Les données collectées sont conservées pour une durée maximale de trois ans, sauf obligations légales. Vous disposez du droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Vous disposez également du droit de faire une réclamation auprès de la CNIL. L'exigence de fourniture de vos données à caractère personnel conditionne votre participation au pèlerinage ». Infos : [jeunescathos@orne.com/et-nous/rgpd/](mailto:jeunescathos@orne.com/et-nous/rgpd/)



## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

ALLERGIES : ALIMENTAIRES  oui  non  
 MEDICAMENTEUSES  oui  non  
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) :  oui  non  
 Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser  oui  non

.....  
 .....  
 .....

### 3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc., régime alimentaire spécifique

.....  
 .....  
 .....

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

### 2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).  
 Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

### 4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....  
 ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....  
 TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....  
 ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....  
 TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : ..... Signature : .....